

A-2566/13-24



CHFEP

Chambre des fonctionnaires
et employés publics

11-A, avenue de la Porte-Neuve | L-2227 Luxembourg | Tél.: 47 22 24 | Fax: 47 23 74 | E-mail: chfep@chfep.lu

A V I S

sur

le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 27 août 1997 concernant les conditions de recrutement, de formation et d'avancement des caporaux de carrière de l'armée proprement dite

Par dépêche du 16 mai 2013, Monsieur le Ministre de la Défense a demandé l'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics sur le projet de règlement grand-ducal spécifié à l'intitulé.

Aux termes de l'exposé des motifs qui accompagne le projet en question, celui-ci a pour seul but de remplacer, dans le programme de l'examen-concours d'admission à la candidature de caporal de carrière de l'armée, la branche "*Instruction civique*" par celle de "*Connaissances de l'État luxembourgeois*", et ce pour la simple raison que le manuel scolaire sur lequel reposait ladite branche "*ne figure plus au programme de l'enseignement secondaire technique*".

Dans ces conditions, le projet soumis à l'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics ne donne pas lieu à critique de la part de celle-ci, qui y marque dès lors son plein accord.

(Avis émis conformément aux dispositions de l'article 3, alinéa 2, du règlement d'ordre interne de la Chambre des fonctionnaires et employés publics).

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Le Directeur,

G. MULLER

Le Vice-Président,

R. WOLFF